Service Budget, Financement et Monitoring
fin@iriscare.brussels

Au responsable de

RESIDENCE LE SAGITTAIRE

Bruxelles, le 22 juin 2026.

Concerne : **Notification premier prix - RESIDENCE LE SAGITTAIRE**

Madame,
Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre demande de premier prix reçue le 15/04/2026 pour RESIDENCE LE SAGITTAIRE, en application de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 août 2005 portant dispositions particulières en matière de prix pour le secteur des établissements d'accueil pour personnes âgées.

Après vérification, **l'administration autorise les suppléments notifiés suivants :**

Description	Prix	Unité	Type
Abonnement TV		par mois	Avance tiers
Abonnement téléphonique		par mois	Avance tiers
Animations en dehors de l'établissement		par excursion	Avance tiers
Blanchisserie du linge personnel de l'habitant		Forfait	Avance tiers
Coiffeur		à l'acte	Avance tiers
Communication téléphonique		par mois	Avance tiers
Location emplacement parking non gardé	50,00	par mois	Supplément
Pédicure		à l'acte	Avance tiers
Repas invités midi - repas de fêtes / à thème	30,00	par repas	Supplément
Repas invités midi dimanche/jours fériés	25,00	par repas	Supplément
Repas invités midi du lundi au samedi	20,00	par repas	Supplément
Repas invités soir	10,00	par repas	Supplément

Description	Prix	Unité	Type
Repas invités soir - fêtes froid	20,00	par repas	Supplément
Service postal		à l'unité	Avance tiers

Après vérification, le Service Budget, Financement et Monitoring d'Iriscare vous autorise à appliquer les nouveaux prix à partir de 02/07/2026.

Attention: ces données seront utilisées pour publication sur notre site web. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir vérifier leur exactitude et de nous signaler toute correction nécessaire.

Pour toute information complémentaire ou question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : fin@iriscare.brussels.

Cordialement,

Service Budget, Financement et Monitoring
Iriscare